

ANNEXE N° 16

Année Scolaire 2018 - 2019 Collège - Lycée Enseignement Supérieur

DROIT A L'IMAGE dans toutes les classes

Dans le cadre du fonctionnement de l'Institut Saint Eloi, nous pouvons être amenés à réaliser des photos où figurent votre fils ou votre fille.

Ces photos peuvent être publiées sur divers supports de communication dans le cadre de l'établissement, mais aussi dans le cadre de publications extérieures relevant de l'enseignement agricole ou catholique.

<u>Si vous ne souhaitez pas</u> que votre enfant figure sur une photo de l'établissement, merci de rendre ce coupon-réponse.



Si refus coupon à rendre OBLIGATOIREMENT à M. BULOT, le jour de votre rentrée à l'Institut Attention, la photo de classe et les photos individuelles sont obligatoires.

\times	

Coupon réponse « Droit à l'image » à adresser à Mr Bulot <u>qu'en cas de refus</u>

Nous refuse(nt) que individuelle)		•	•	Mr en photos				
NOM, F	<u>Prénom</u>	:			<u>Clas</u>	<u>sse</u> :		

Signature de l'élève

Signature des parents